



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 1751

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

L'une des grandes lois de la République, chacun en convient, l'un de ses piliers, c'est la loi de 1901 sur les associations. Un million et demi d'associations et plusieurs millions de bénévoles concourent sans relâche à des missions d'utilité sociale des plus humbles aux plus grandes. Jacques Chirac l'a bien mesuré...

M. Jean-Claude Lefort. Il a tout bien mesuré !

M. Jérôme Bignon. ... tant il sait comme le monde associatif lutte avec efficacité contre la fracture sociale.

Le Gouvernement, par la voix du Premier ministre, a annoncé, dès le 15 janvier dernier, une série de mesures destinées à soutenir le développement de la vie associative. Elles n'ont pas seulement été annoncées, elles sont aujourd'hui mises en œuvre. Elles concernent l'amélioration des conditions de leur financement - conventions cadres, évolution du régime fiscal des dons, etc. - et de leur activité - embauche facilitée et action des bénévoles aidée - et l'augmentation des crédits du Fonds national du développement de la vie associative. Mais il faut aller plus loin. Le monde associatif est, certes, sensible aux efforts qui ont été accomplis, mais il attend de nouvelles mesures de nature à renforcer sa capacité d'action.

Vous avez de nouvelles mesures en préparation, monsieur le ministre. Pourriez-vous nous éclairer sur vos projets et le calendrier de leur mise en œuvre ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je me joins aux remerciements que M. Jérôme Bignon a adressés, par-delà cet hémicycle, aux sept millions de bénévoles qui remplissent dans ce pays des fonctions indispensables ou leur présence est absolument nécessaire.

Dès son entrée en fonctions, le Gouvernement a engagé un travail en profondeur avec le Conseil national de la vie associative que le Premier ministre - c'était la première fois que cela se produisait - a reçu très vite.

Le travail engagé a débouché sur des initiatives importantes, d'abord sur le plan financier. Elles sont le résultat, il faut le dire, de l'action conjuguée du Gouvernement et du Parlement. Et je remercie le président Pericard qui, grâce à une proposition de loi adoptée par le Parlement, a contribué à ce volet financier : extension des exonérations de charges sociales, augmentation des avantages fiscaux, accès facilité à la générosité publique. Quant aux aides de l'État, elles pourront désormais être inscrites dans des conventions pluriannuelles qui en garantiront la durée, ce qui est essentiel pour les militants qui ont besoin de prévoir exactement ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent le faire.

Par ailleurs, la représentation des associations au sein du Conseil national de la vie associative est améliorée. Le 6 juin, nous l'avons réuni ; sa composition tient compte davantage des modifications intervenues dans le monde associatif.

Ont également été créés des délégués départementaux qui ont été, eux aussi, réunis le 6 juin.

Au sein de ce nouveau Conseil national de la vie associative, trois groupes de travail se consacrent désormais l'un au bénévolat, l'autre à la formation professionnelle des salariés et le troisième à la reconnaissance d'utilité sociale, qui pourraient, en effet, permettre d'aider davantage un certain nombre d'associations - le ministère du travail et des affaires sociales est particulièrement soucieux de cela - à des fins d'utilité sociale.

Monsieur Bignon, rendez-vous a ete pris par le Premier ministre avec le Conseil national de la vie associative pour le debut de 1997.

D'ici la, nous aurons fait avancer la cause du mouvement associatif comme vous l'avez souhaite.

(Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jerome Bignon.

M. Jerome Bignon. Ma question s'adresse a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

L'une des grandes lois de la Republique, chacun en convient, l'un de ses piliers, c'est la loi de 1901 sur les associations. Un million et demi d'associations et plusieurs millions de benevoles concourent sans relache a des missions d'utilite sociale des la plus humbles aux plus grandes. Jacques Chirac l'a bien mesure...

M. Jean-Claude Lefort. Il a tout bien mesure !

M. Jerome Bignon. ... tant il sait comme le monde associatif lutte avec efficacite contre la fracture sociale.

Le Gouvernement, par la voix du Premier ministre, a annonce, des le 15 janvier dernier, une serie de mesures destinees a soutenir le developpement de la vie associative. Elles n'ont pas seulement ete annoncees, elles sont aujourd'hui mises en oeuvre. Elle concernent l'amelioration des conditions de leur financement - conventions cadres, evolution du regime fiscal des dons, etc. - et de leur activite - embauche facilitee et action des benevoles aidee - et l'augmentation des credits du Fonds national du developpement de la vie associative. Mais il faut aller plus loin. Le monde associatif est, certes, sensible aux efforts qui ont ete accomplis, mais il attend de nouvelles mesures de nature a renforcer sa capacite d'action.

Vous avez de nouvelles mesures en preparation, monsieur le ministre. Pourriez-vous nous eclairer sur vos projets et le calendrier de leur mise en oeuvre ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je me joins aux remerciements que M. Jerome Bignon a adresses, par-dela cet hemicycle, aux sept millions de benevoles qui remplissent dans ce pays des fonctions indispensables ou leur presence est absolument necessaires.

Des son entree en fonctions, le Gouvernement a engage un travail en profondeur avec le Conseil national de la vie associative que le Premier ministre - c'etait la premiere fois que cela se produisait - a recu tres vite.

Le travail engage a debouche sur des initiatives importantes, d'abord sur le plan financier. Elles sont le resultat, il faut le dire, de l'action conjuguee du Gouvernement et du Parlement. Et je remercie le president Pericard qui, grace a une proposition de loi adoptee par le Parlement, a contribue a ce volet financier: extension des exonérations de charges sociales, augmentation des avantages fiscaux, acces facilite a la generosite publique. Quant aux aides de l'Etat, elles pourront desormais etre inscrites dans des conventions pluriannuelles qui en garantiront la duree, ce qui est essentiel pour les militants qui ont besoin de prevoir exactement ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent le faire.

Par ailleurs, la representation des associations au sein du Conseil national de la vie associative est amelioree. Le 6 juin, nous l'avons reuni; sa composition tient compte davantage des modifications intervenues dans le monde associatif.

Ont egalement ete crees des delegues departementaux qui ont ete, eux aussi, reunis le 6 juin.

Au sein de ce nouveau Conseil national de la vie associative, trois groupes de travail se consacrent desormais l'un au benevolat, l'autre a la formation professionnelle des salaries et le troisieme a la reconnaissance d'utilite sociale, qui pourraient, en effet, permettre d'aider davantage un certain nombre d'associations - le ministere du travail et des affaires sociales est particulierement soucieux de cela - a des fins d'utilite sociale.

Monsieur Bignon, rendez-vous a ete pris par le Premier ministre avec le Conseil national de la vie associative pour le debut de 1997.

D'ici la, nous aurons fait avancer la cause du mouvement associatif comme vous l'avez souhaite.

(Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Bignon Jérôme](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1751

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4460

Réponse publiée le : 19 juin 1996, page 4460

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996